

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**9 SEPTEMBRE 2019
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 9 septembre, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Denis Le Blanc, Benoit Duval, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Absence motivée : Madame la conseillère Mélanie Simoneau

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Pétition qui sera déposée en octobre en opposition au projet TOD dans le parc Saint-Charles ;
- Poursuite de la phase III du projet TOD malgré les oppositions ;
- Protection perpétuelle pour le parc Saint-Charles et zone précise visée ;
- Sujets abordés lors des périodes de questions, réponses à ces questions et identification de la personne concernée ;
- Niveau de détail du procès-verbal lors de la période de questions ;
- Phase I et II du projet TOD ;
- But de l'adoption du règlement 903 ;
- Proposition d'utiliser diverses sommes pour désintéresser le promoteur de la phase III du TOD ;
- Nombre de logements à l'hectare dans la dernière version du projet TOD ;
- Procédures à suivre pour faire disparaître une servitude de protection perpétuelle ;
- Procédures judiciaires à prioriser plutôt que la construction d'un projet TOD ;
- Rejets d'égouts vers le fleuve Saint-Laurent en cas de fortes pluies en lien avec le projet TOD ;
- Autorisations environnementales pour le projet TOD ;
- Refus de la Ville de Varennes d'emprunter la voie judiciaire au lieu de permettre le projet TOD ;
- Diminution de la densité du projet TOD en contradiction avec la définition même de ce qu'est un tel projet ;
- Étude de circulation en réalisation pour l'intersection de la rue Jules-Phaneuf et accès au futur projet TOD ;
- Nombre important de véhicules circulant sur la rue Jules-Phaneuf aux heures de pointe ;
- Nombre important de véhicules empruntant la montée du Lac pour éviter la congestion sur le boulevard Lionel-Boulet ;

- Demande des citoyens en 2009 de protéger l'ensemble du parc Saint-Charles ;
- Demande d'affichage de la superficie et nombre de logements final du projet TPD sur le site Internet ;
- Demande de retarder l'adoption des points 12 et 13 à l'ordre du jour pour une séance spéciale traitant uniquement de ce projet avant de prendre une décision définitive (dépôt n° 1) ;
- Projet de stationnement vert sur le boulevard Marie-Victorin ;
- Nombre et nature des stationnements prévus dans la phase III du projet TOD ;
- Demande de protection des zones humides se trouvant sur le terrain de la phase III du projet TOD ;
- Usages permis par le projet de règlement 707-119 ;
- Travaux visés par le programme TECQ ;
- Nom de la firme mandatée pour l'étude de circulation sur la rue Jules-Phaneuf ;
- Présence de la Maison Véro & Louis dans un TOD ;
- Proposition de remplacer le futur stationnement vert sur le boulevard Marie-Victorin par un parc ;
- Demande de report des points 12 et 13 ;
- Absence de lien entre la phase III du projet TOD et le programme TECQ ;
- Demande que les citoyens présents soient écoutés et la phase III du projet TOD retirée ;
- Changement potentiel du profil de la rue Jules-Phaneuf suite à la réalisation de l'étude de circulation ;
- Demande de report des points 12 et 13 ;
- Priorisation des travaux dans le programme TECQ ;
- Demande de prolongement des réseaux d'aqueduc en campagne ;
- Présence d'un corridor écolier sur la rue Jules-Phaneuf et dangers liés à une circulation trop dense ;
- État d'avancement de la transaction du terrain pour la phase III du projet TOD ;
- Porte à porte effectué pour la signature d'une pétition s'opposant au projet TOD ;
- Dommages potentiels liés au retrait de phase III du projet TOD ;
- Firme d'avocats impliquée dans un avis juridique sur le projet TOD ;
- Diminution du prix de vente lié à la diminution du nombre de logements dans le projet TOD ;
- Demande de proposition au promoteur d'abandonner la phase III du projet TOD ;
- Absence de consultation auprès des citoyens pour la phase III du projet TOD ;
- Demande de protection à perpétuité de l'ensemble des parcs sur le territoire municipal ;
- Demande d'annulation de la phase III du projet TOD ;
- Demande de modification de zonage afin d'empêcher la réalisation de la phase III du projet TOD ;
- Appui à la Maison Véro & Louis, mais opposition complète à la réalisation du projet TOD ;
- Demande de diminution du nombre de logements dans la phase III du projet TOD au minimum légal de trente portes à l'hectare ;
- Définition du montant constituant une somme considérable ;
- Demande de préserver le parc Saint-Charles par tous les moyens légalement accessibles.

Fin de la première période de questions.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2019-370 **Approbation procès-verbal Séance générale 19 août 2019**

IL est proposé par Monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance générale tenue le 19 août 2019 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par la directrice adjointe des Services juridiques.

ADOPTÉE.

2019-371 **Approbation des comptes — Août 2019**

IL est proposé par Madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Le Blanc
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par le trésorier pour le mois d'août 2019 :

Fonds d'administration : (Chèques numéros 34370 à 34 589, paiements par chèques, par débit direct, par dépôt direct et paiements électroniques.) (Le chèque numéro 34405 a été annulé.)	1 798 191,02 \$
---	-----------------

Fonds des dépenses en immobilisation : (Chèques et dépôts directs numéros 3073 à 3090 et paiements directs.)	648 477,17 \$
---	---------------

Certificat du trésorier numéro 3269

ADOPTÉE.

2019-372 **Dépôt procès-verbal de correction — Résolution 2019-279**

CONSIDÉRANT l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* ;

CONSIDÉRANT l'erreur cléricale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de correction concernant la résolution numéro 2019-279.

ADOPTÉE.

RÈGLEMENTS

2019-373 Adoption — Règlement 707-119 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de bonifier la liste des usages autorisés à la zone I-222

ATTENDU qu'aucune personne intéressée ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux ;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par Madame la conseillère Geneviève Labrecque

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 707-119 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de bonifier la liste des usages autorisés à la zone I-222.

ADOPTÉE.

2019-374 Adoption — Règlement 534-76 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin de déplacer un arrêt sur la rue Marie-Renée et de modifier des interdictions de stationnement sur les rues Marie-Renée et Sainte-Anne

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par Madame la conseillère Brigitte Collin

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 534-76 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin de déplacer un arrêt sur la rue Marie-Renée et de modifier des interdictions de stationnement sur les rues Marie-Renée et Sainte-Anne.

ADOPTÉE.

2019-375 Adoption – Règlement 861-3 modifiant le règlement numéro 861 relatif à l'adoption du programme Rénovation Québec, volet « Les maisons lézardées » — Ville de Varennes

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 861-3 modifiant le règlement numéro 861 relatif à l'adoption du programme Rénovation Québec, volet « Les maisons lézardées » – Ville de Varennes.
ADOPTÉE.

2019-376 Adoption — Règlement 902 décrétant le redimensionnement de la digue à la rampe de mise à l'eau au parc de la Commune et la préparation de travaux de dragage et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt ne dépassant pas 250 000 \$ pour en acquitter le coût

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 902 décrétant le redimensionnement de la digue à la rampe de mise à l'eau au parc de la Commune et la préparation de travaux de dragage et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt ne dépassant pas 250 000 \$ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE.

2019-377 Adoption — Règlement 903 décrétant l'acquisition d'immeubles sur le boulevard Lionel-Boulet et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt ne dépassant pas 1 500 000 \$ pour en acquitter le coût

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par Madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 903 décrétant l'acquisition d'immeubles sur le boulevard Lionel-Boulet et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt ne dépassant pas 1 500 000 \$ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE.

**2019-378 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2019-106
Réfection de la toiture du bâtiment principal
79, rue Sainte-Anne**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-329 adoptée par le Conseil municipal le 20 août 2018 ;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif

d'urbanisme portant le numéro CCU 2019-09-89 du 4 septembre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par Madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2019-106 afin de permettre la réfection de la toiture en tôle à la canadienne pour la partie principale, en tôle pincée pour les balcons et en tôle embossée pour la tourelle du bâtiment principal le tout, tel que présenté sur les plans concepts déposés par les requérants à la Ville en date du 18 juillet 2019.

DE RETIRER la condition émise par le Conseil municipal, à la résolution 2018-329, à l'effet que les gouttières qui longent les murs soient repeintes de la même couleur que les murs sur lesquels elles sont installées.

Le bâtiment est sis au 79, rue Sainte-Anne sur le lot P-65 du cadastre du Village de Varennes dans la zone H-630.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2019-379 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2019-113
Transformation du bâtiment principal
126, rue Sainte-Anne**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2019-09-90 du 4 septembre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2019-113 afin de permettre la réparation d'un mur de maçonnerie du bâtiment principal le tout, tel que présenté par les requérants à la Ville en date du 20 août 2019.

Le bâtiment est sis au 126, rue Sainte-Anne sur le lot 27-2 du cadastre du Village de Varennes dans la zone H-631.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2019-380 Resurfaçage du chemin de la Côte-Bissonnette — Secteur résidentiel

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour le resurfaçage du chemin de la Côte-Bissonnette ;

CONSIDÉRANT la réception de six (6) soumissions ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du génie, en date du 3 septembre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour le resurfaçage du chemin de la Côte-Bissonnette — secteur résidentiel au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Pavage Axion Inc., pour l'option 2 de la soumission du 29 août 2019, au coût total de 167 522,69 \$, incluant les frais pour imprévus et les taxes.

Cette dépense sera financée par le fonds de carrières et sablières.

Certificat du trésorier numéro 3270

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2019-381 Modification du projet TOD (Phase III) — Réduction de la superficie du terrain et du nombre de logements

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de permettre la construction d'un projet de type TOD à proximité du stationnement incitatif ;

CONSIDÉRANT que le projet de 9361-4048 Québec Inc. (ci-après, JMJ Immobilier) a été retenu suite à un appel de propositions ;

CONSIDÉRANT l'offre de vente signée avec JMJ Immobilier le 19 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT que cette offre prévoyait la vente d'un terrain de 6 100 mètres carrés pour la construction de 64 unités de logement (connu comme Phase II du projet TOD) et d'un terrain d'environ 19 900 mètres carrés pour la construction de 86 unités de logement supplémentaires (connu comme Phase III du projet TOD) ;

CONSIDÉRANT que le terrain de la Phase II est déjà propriété de JMJ Immobilier depuis le 27 mai 2019 ;

CONSIDÉRANT les nombreuses interventions de citoyens s'opposant à la réalisation de la Phase III ;

CONSIDÉRANT cependant la volonté de JMJ Immobilier de poursuivre le projet ;

CONSIDÉRANT les conséquences légales et financières du bris d'une telle promesse de vente (action en passation de titre, dommages-intérêts, etc.) ;

CONSIDÉRANT la demande de résidents limitrophes au parc Saint-Charles lors de la rencontre du 4 juin 2019 à l'effet d'éloigner les triplex projetés de leurs cours arrières ;

CONSIDÉRANT l'ouverture de JMJ Immobilier à négocier de bonne foi la réduction de la superficie de terrain de la Phase III ainsi que le nombre de logements à y construire ;

Sur proposition et appui unanime des membres du conseil présents, il est résolu

QUE le conseil municipal mandate le directeur général, M. Sébastien Roy, et le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, afin de négocier avec JMJ Immobilier les modifications suivantes :

- la réduction du terrain de la Phase III d'environ 1 900 mètres carrés ;
- le retrait des 15 triplex qui étaient prévus au plan concept initial et leur remplacement par 20 maisons de ville ;
- la diminution du prix de vente du terrain en conséquence de la réduction de 86 à 63 unités de logement projetées.

ADOPTÉE.

2019-382

**Protection perpétuelle pour fins de parcs et terrains de jeux —
Superficie de 2,4 millions de pieds carrés du parc Saint-Charles**

CONSIDÉRANT le développement du projet TOD dans une portion du parc Saint-Charles, à proximité de la rue Jules-Phaneuf ;

CONSIDÉRANT que ce développement a soulevé des craintes légitimes chez une partie de la population quant à d'autres développements immobiliers potentiels dans ce parc ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal, à l'exclusion du projet TOD, ne désire en aucun cas l'implantation de futurs développements immobiliers potentiels dans ce parc ;

Sur proposition et appui unanime des membres du conseil présents, il est résolu

QUE le conseil municipal décrète la protection perpétuelle pour fins de parcs et terrains de jeux d'une superficie de 2,4 millions de pieds carrés du parc Saint-Charles décrite à l'annexe A jointe aux présentes pour en faire partie intégrante ;

QUE le conseil municipal autorise le directeur des Services juridiques & greffier, Me Marc Giard, à octroyer les mandats professionnels nécessaires à la mise en place de cette servitude perpétuelle de protection pour fins de parcs et terrains de jeux.

ADOPTÉE.

2019-383 Demande de subvention programme de la TECQ

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide, qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par Madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec, de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes, ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens, attribuable à un acte délibéré ou négligent, découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, de la programmation de travaux no 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

QUE la municipalité atteste, par la présente résolution, que la programmation de travaux no 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE.

2019-384 Versement de l'aide financière à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial — 156, rue Sainte-Anne

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 747 établissant un programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial sur le territoire de la Ville de Varennes ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service de l'urbanisme et environnement en date du 21 août 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par Monsieur le conseiller Gaétan Marcil ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le versement de l'aide financière au montant de 3 449,25 \$ au propriétaire du 156, rue Sainte-Anne.

Cette dépense est affectée au Fonds patrimonial.

Certificat du trésorier numéro 3271

ADOPTÉE.

2019-385 Réfection et protection de piliers brise-glace dans le parc de la Commune — Demande de permis et autorisation MELCC

CONSIDÉRANT les exigences du ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par Monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER Monsieur Sébastien Roy, directeur général de la Ville de Varennes, à présenter toute demande d'autorisation et/ou d'approbation auprès du ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du projet de réfection et protection de piliers brise-glace dans le parc de la Commune ;

QUE la Ville de Varennes s'engage à transmettre au ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MELCC) une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux à l'autorisation accordée dans le cadre du projet de réfection et protection de piliers brise-glace dans le parc de la Commune.

ADOPTÉE.

2019-386 Demande de financement au MELCC — Stationnement Marie-Victorin

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et environnement en date du 14 août 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par Madame la conseillère Brigitte Collin

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes autorise le projet d'aménagement d'un stationnement écologique dans le cadre de la réalisation de son plan d'adaptation aux changements climatiques ;

D'AUTORISER Monsieur Sébastien Roy, directeur général, à agir au nom de la Ville de Varennes auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la présentation du projet, la gestion du projet, ainsi que la signature de la convention d'aide financière ;

QUE la Ville de Varennes s'engage à payer sa part des coûts dans le cadre du programme de revitalisation du centre-ville pour le projet d'aménagement d'un stationnement écologique.

ADOPTÉE.

2019-387 Bannissement de l'enfouissement des matières organiques — Demande de reconnaissance pour les régions qui ont pris action pour atteindre les objectifs

ATTENDU la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles du gouvernement ;

ATTENDU que le gouvernement, dans sa politique, a retenu de bannir des lieux d'élimination la matière organique ;

ATTENDU que, plusieurs municipalités régionales de comté (MRC) et municipalités locales ont mis en œuvre, par l'entremise de leur plan de gestion des matières résiduelles, des collectes de matières organiques pour assurer la valorisation de ces résidus ;

ATTENDU que les MRC de la Vallée-du-Richelieu, de Marguerite-d'Youville et de Rouville ont créé avec Biogaz EG, en 2010, la Société d'Économie Mixte de l'Est de Couronne Sud (SEMECS), une entreprise privée qui assume la compétence des MRC à l'égard du traitement des matières organiques ;

ATTENDU que la SEMECS transforme en biogaz et en amendement agricole, via son centre de traitement des matières organiques par biométhanisation, l'ensemble des matières organiques des collectes municipales des 27 municipalités locales situées sur le territoire des trois MRC fondatrices, et ce, depuis janvier 2018 ;

ATTENDU que plusieurs autres régions ont également démontré du leadership et ont pris action pour atteindre les objectifs gouvernementaux à l'égard de la gestion des matières résiduelles ;

ATTENDU que le gouvernement, dans sa nouvelle stratégie, propose un nouvel échancier pour le bannissement de l'enfouissement des matières organiques ;

ATTENDU que cette nouvelle orientation du gouvernement pénalise les MRC et municipalités qui se sont déjà dotées de services pour bannir de l'enfouissement les matières organiques provenant des collectes municipales ;

ATTENDU que la population du Québec demande aux leaders de la société de prendre action pour assurer un environnement sain pour les générations futures ;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de maintenir l'échéance de 2022 en vue d'éliminer de l'enfouissement les matières organiques et d'accentuer le soutien aux initiatives et actions des municipalités et MRC qui ont adhéré aux orientations gouvernementales et à la volonté de la société québécoise via le programme sur la redistribution aux municipalités des redevances.

ADOPTÉE.

2019-388 Transferts budgétaires pour août 2019

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par Madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires au montant de 538 852,00 \$ pour août 2019 conformément aux documents déposés par le directeur du Service des finances et trésorier en date du 5 septembre 2019 et joints en annexe des présentes comme si au long reproduits.

ADOPTÉE.

**2019-389 Mouvement du personnel
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

IL est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par Madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro MP-2019-09 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 4 septembre 2019.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Demande de mentionner le nom des intervenants à la période de questions dans le procès-verbal ;
- Présence d'un terrain zoné comme parc dans la carte des terrains vacants développables sur le site Internet ;
- Fermeture arbitraire du chemin de la Côte-Bissonnette et demande d'aménager une voie alternative ou de le déplacer ;
- Accès d'urgence en cas d'accident industriel dans le secteur du chemin de la Côte-Bissonnette ;
- Nature des travaux en réalisation au parc de la Commune ;
- Augmentation de la capacité de l'usine d'épuration et travaux divers de nature à diminuer la quantité d'eaux usées acheminées à l'usine d'épuration depuis 2009 ;
- Coût du nouveau skate park de 600 000 \$ au lieu des 463 000 \$ annoncés ;
- Coût des nouveaux ateliers municipaux supérieur à celui annoncé ;
- Mention du projet TOD dans le programme électoral insuffisante ;
- Absence de prise de position sur le changement de mode de scrutin au palier provincial décevante ;
- Dépôt d'une réponse et d'un article sur le changement de mode de scrutin au niveau provincial (dépôt n° 2) ;
- Photographie du maire avec un candidat aux élections fédérales ;
- Responsabilité de paiement pour la décontamination du terrain appartenant à la Fondation Véro & Louis ;
- Responsabilité du paiement pour la décontamination pour les phases II et III du projet TOD ;
- Usages qui seront permis suite à la servitude de protection perpétuelle pour le parc Saint-Charles ;
- Demande d'inclure le secteur situé à l'ouest de la rue Jules-Phaneuf à la servitude de protection perpétuelle ;
- Absence de volonté du conseil de déplacer le parc à chiens et un terrain de soccer pour effectuer du développement résidentiel ;
- Tenue d'une consultation publique sur le futur développement au centre-ville le 22 octobre prochain ;
- Demande d'ajout au site Internet des terrains propriétés de la Ville susceptibles de redéveloppement ;
- Demande visant à ce que les représentants du Service de l'urbanisme soient présents lors de la consultation publique sur le redéveloppement du centre-ville ;
- Proposition de déplacer le futur centre multifonctionnel au centre-ville et de construire un développement résidentiel à l'emplacement de l'ancien aréna ;
- Demande d'augmenter l'offre d'activités artistiques ;
- Incompatibilité de l'hébergement de personnes autistes avec un développement résidentiel de haute densité ;
- Crainte de création d'un îlot de chaleur en raison du développement de la phase III du projet TOD ;
- Nombre d'arbres plantés par la Ville au cours des dernières années ;
- Demande de réparation et reconstruction de trottoirs ;
- Nombre de signatures nécessaires sur une pétition pour faire changer d'idée le conseil municipal ;
- Critique concernant la proposition et l'appui unanime de certaines résolutions ;
- Absence d'intention de la Ville de détruire la maison des aînés ;
- Exercice de concordance réglementaire responsable de l'implantation de zones de classe « M » dans le parc Saint-Charles ;

- Processus ayant mené à la décision d'implanter un projet TOD ;
- Critique quant aux communications et la transparence de la Ville quant au projet TOD ;
- Proposition de refuser la phase III du projet TOD peu importe les conséquences juridiques ;
- Nombre d'épisodes de débordements au fleuve Saint-Laurent ;
- Nécessité d'implanter des ouvrages de rétention dans les nouveaux développements ;
- Valeur du terrain pour la phase III du TOD ;
- Absence de logique écologique à remplacer des triplex par des maisons de ville dans la phase III du projet TOD ;
- Absence de leadership du conseil pour l'annulation de la phase III du projet TOD ;
- Pétition d'appui suffisante pour justifier le conseil dans certaines de ses décisions ;
- Absence d'avancement dans le développement du projet Eau Boisé ;
- Sort de la demande de subvention déposée pour la transformation de l'ancien aréna ;
- Utilisation par le conseil municipal de l'emplacement central du nouveau centre multifonctionnel alors que cet argument était écarté concernant le nouvel aréna privé ;
- Demande d'une citoyenne à l'effet que le conseil municipal cesse de traiter les citoyens comme de simples contribuables ;
- Actions prises par la Ville pour favoriser les processus démocratiques ;
- Demande au conseil municipal d'abandonner la phase III du projet TOD ;
- Demande de réduire le nombre de logements dans la phase III du projet TOD au strict minimum légal ;
- Transport de terre contaminée vers la pente à glisser ;
- Demande de dépôt sur le site Internet de la version finale approuvée par le conseil pour la phase III du projet TOD ;
- Contamination potentielle des terrains visés par le projet TOD et transport de terre en provenant ;
- Lieux de disposition de la terre sortie du projet TOD ;
- Critique quant au don d'un terrain contaminé à une fondation ;
- Remerciements d'un citoyen à la Ville de Varennes pour l'aide apportée suite à un incendie en décembre dernier.

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 23 h 37.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Dampousse

Me Marc Giard, OMA